



Paris, le 8 février 2018

JOËLLE
GARRIAUD-MAYLAM

SENATEUR
REPRESENTANT
LES FRANÇAIS
ETABLIS HORS DE FRANCE

SECRETAIRE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES ETRANGERES
DE L'A DEFENSE ET
DES FORCES ARMEES

VICE-PRESIDENTE DE LA DELEGATION
AUX DROITS DES FEMMES ET
A L'EGALITE DES CHANCES ENTRE
LES HOMMES ET LES FEMMES

MEMBRE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES EUROPEENNES

PRESIDENTE DE LA COMMISSION SUR LA
DIMENSION CIVILE DE LA SECURITE
A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE
L'OTAN

PRESIDENTE DELEGUEE DES GROUPES
SENATORIAUX D'AMITIE FRANCE-
SENEGAL, FRANCE-BIRMANIE ET
FRANCE-EMIRATS ARABES UNIS

SECRETAIRE GENERAL DE L'ASSEMBLEE
PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE
(SECTION FRANÇAISE)

REPRESENTANTE DU SENAT A
LA COMMISSION NATIONAL.F.
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE (UNESCO)

REPRESENTANTE DU SENAT AU
CONSEIL SUPERIEUR DE LA RESERVE
MILITAIRE

MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE
DES REPUBLICAINS ET
SECRETAIRE NATIONALE
A LA COOPERATION
ET A LA FRANCOPHONIE

Monsieur le Président de la République,

Alors que vous annoncerez dans quelques semaines votre Plan pour la Francophonie, je tiens à attirer votre attention sur les dangers qui menacent aujourd'hui notre dispositif d'enseignement du français à l'étranger.

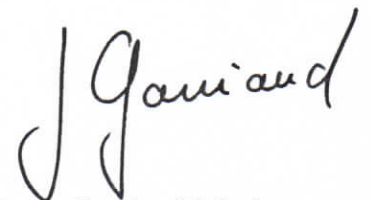
Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises au Ministre des Affaires étrangères et à son Secrétaire d'État, l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Etranger, fleuron de notre rayonnement éducatif, est aujourd'hui confrontée à des défis majeurs de financement et de recrutement (suppression de 518 postes sur trois ans, accès à des enseignants détachés de métropole, dégradation des conditions d'emploi des professeurs recrutés localement). La contrainte budgétaire, qui a encore été aggravée par l'annulation de 33 millions d'euros de crédits cet été et le vote de la loi de finances à l'automne, ne laisse comme alternative que l'augmentation des frais de scolarité, déjà conséquents. Alors que l'excellence de ce dispositif est reconnue de tous et contribue largement à l'attractivité de notre pays, nous ne pouvons, dans un contexte de vive concurrence internationale, risquer son affaiblissement voire sa disparition.

Parallèlement, les initiatives d'enseignement du français au sein des établissements étrangers d'enseignement peinent à se développer. Le LabelFrancEducation, impulsé par Alain Juppé en 2011, n'a par exemple pas obtenu tout le soutien nécessaire pour prendre de l'ampleur. Partout, et particulièrement en Afrique, nous manquons d'enseignants suffisamment formés. Alors qu'il est estimé que l'aire francophone comptera 300 à 400 millions de jeunes d'ici vingt ans, il est essentiel de préparer dès aujourd'hui leur formation en français... faute de quoi ils travailleront en anglais ou en chinois ! Dans cette perspective, nous avons besoin d'actions innovantes. C'est pourquoi je souhaite appeler votre attention sur notre proposition de loi, cosignée par de nombreux collègues, tendant à créer un Volontariat International d'Enseignement en Français. Un tel dispositif, peu coûteux, permettrait à de jeunes compatriotes de recevoir une formation minimale à l'enseignement du français puis de relayer la diffusion de notre langue à l'étranger.

1/2

Second pilier de l'enseignement du français à l'étranger, les Alliances françaises traversent une crise sans précédent. Alors qu'elles n'ont ces dernières années cessé de tendre vers l'autofinancement, leur étranglement budgétaire ne peut continuer. Il faut leur assurer un minimum de ressources afin qu'elles gardent et développent leur capacité à monter des projets largement financés localement. Jusqu'à l'année dernière, la réserve parlementaire permettait de fournir ponctuellement un coup de pouce facilitant ensuite la recherche de cofinancements locaux. Sa disparition pose problème. Un dispositif de remplacement a été annoncé, mais ses contours n'ont pas été précisés et il semblerait qu'il soit doté d'une enveloppe budgétaire largement inférieure à l'ancienne réserve parlementaire. Afin de faire jouer à plein l'effet de levier, pourquoi ne pas opter pour la création d'une Fondation ? Cela permettrait, pour chaque euro investi par l'Etat, de recourir à des financements privés pour venir soutenir, au plus près des besoins, le maillage d'associations qui nous font rayonner à l'étranger : Alliances françaises, petites écoles FLAM et autres dispositifs innovants locaux.

Me tenant à votre disposition et à celle de vos conseillers pour débattre de ces propositions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération *et de mon respectueux dévouement*



Joëlle Garriaud-Maylam